

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1168

présenté par  
M. Peiro

-----

**ARTICLE 10**

Supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de maintenir la certification conformité produit (CCP) que cet alinéa propose de supprimer. La CCP est un outil structurant et de segmentation pertinent sur de nombreux secteurs, soit destiné au « B to B » ou au « B to C ». Il est toutefois possible d'optimiser le système pour le rendre plus autonome, tout en conservant la reconnaissance et la légitimité de l'État.